

LOU PASSADOU

 Your local link

 Bindeglied

 "Le Trait d'Union"

*Les CM2
en séjour éducatif
à Paris*



Carnaval familial

Le samedi 18 février dernier s'est tenue la 2e édition du Carnaval Familial, relancé en 2011 par les services Enfance Jeunesse, Culture et les Associations.

Nous avons, cette année encore, rencontré un beau succès, le temps ensoleillé ayant nettement contribué à cette sympathique après-midi festive, où petits et grands ont pu se retrouver pour défiler et assister au procès du Carmentran.

Ce dernier n'a pu être sauvé des flammes par son avocat, malgré une plaidoirie bien menée !

Nous remercions toutes les personnes qui se sont impliquées, musiciens et comédiens bénévoles qui ont animé le cortège et le procès, Ventoux Country pour son animation-danse, les élèves de CM2 pour la rédaction de l'acte d'accusation du Carmentran, ainsi que les parents et les enfants qui ont pris part à cet événement où rythmes et couleurs étaient au rendez-vous de la bonne humeur.

Le Carnaval Familial de Bédoin, fêtera, sans aucun doute, son 3e anniversaire en février ou mars 2013, pour le bonheur de tous.



L'équipe organisatrice

Séjour ski



2012 : Nouvelle destination, aux portes du Mercantour, après trois années passées dans le Champsaur, aux confins du Parc des Ecrins !

C'est dans le département des Alpes de Haute Provence que le service « enfance-jeunesse » a organisé son 4e séjour de ski, du 4 au 10 mars, entre Digne et Barcelonnette, sur le vaste domaine d'Allos, comprenant le Seignus et la Foux.

12 jeunes (3 filles et 9 garçons) de Bédoin et des communes alentours ont pu profiter des joies de la glisse sur les pentes de ces deux agréables stations.

Hébergés dans un village de vacances à l'ambiance familiale fort sympathique, les adolescents ont pu bénéficier de l'ensemble des services offerts par la structure (jeux, animations, sauna, hamman, entre autres).

Cinq journées de ski ont permis au groupe de découvrir les pistes de la vallée, sous un ciel clément et par des températures agréables, même si la neige en a fait quelque peu les frais !

Nous avons pu goûter également aux sensations particulières de la motoneige, activité appréciée par les participants qui ont trouvé le parcours beaucoup trop court ! Ce séjour s'est déroulé dans une bonne ambiance, appréciée de tous, selon les retours exprimés. Nous vous donnons rendez-vous, aux prochaines vacances d'hiver, pour partager une nouvelle « expédition » !

L'équipe d'encadrement

L'Ordre National du Mérite

Le samedi 10 mars s'est tenue à Bédoin l'Assemblée générale de l'Association des Médailleurs de l'Ordre National du Mérite en Vaucluse. Le président Grandin accueillait 85 adhérents en présence de Monsieur le Sous-Préfet de Carpentras, représentant le Préfet de Vaucluse, des autorités militaires, de Monsieur le Maire et de nombreux élus. A l'issue de leurs travaux, tous les participants se sont rendus en cortège pour déposer des gerbes au monument aux morts.

Rappelons que trois de nos concitoyens de Bédoin, Messieurs Pierre Abeli, Georges Garcin, et Denis Savane sont titulaires de cet ordre prestigieux, la 2ème distinction honorifique française après la légion d'honneur.



E ditorial

Après un hiver sec où plusieurs semaines de gel rigoureux ont causé de forts dégâts tant aux oliviers qu'aux compteurs d'eau mal protégés, le printemps s'installe au pied du Ventoux.

La période qui s'ouvre sera fertile en élections (quatre jours de vote cette année). Nous souhaitons vivement que chacun vienne s'exprimer, afin que nos futurs représentants soient réellement élus par tous les citoyens soucieux d'exercer ce droit d'expression, qui hélas n'est pas universellement octroyé !

La saison touristique qui s'annonce est attendue avec impatience par tous les acteurs économiques. Nous souhaitons que l'attrait de nos paysages et de notre environnement, le nombre et la variété des manifestations prévues, sportives, culturelles ou autres attirent à Bédoin de nombreux touristes. Grâce à la qualité des prestations que nous leur offrirons et à celle de notre accueil, nous nous ferons des amis et nous tisserons des liens humains forts. C'est aussi une des vocations du tourisme.

Au niveau local, un point noir : la fermeture annoncée pour la prochaine rentrée scolaire de deux classes, l'une en primaire, l'autre en maternelle. La sacro sainte règle des quotas nous frappe durement... Avec les parents d'élèves et la population de Bédoin nous avons essayé de faire prévaloir la nécessité de garder un minimum de souplesse dans l'application de règles trop rigoureuses. Nos enfants, ici comme ailleurs, méritent pour entrer dans le monde de demain un enseignement de qualité. La réduction des moyens, la suppression de postes de maîtres spécialisés qui aident les enfants en difficulté sont des signes forts d'une volonté de construire une société reposant sur la seule sélection des élites et donc injuste. Nous ne saurions l'accepter et nous espérons toujours être entendus...

Par ailleurs la vie locale poursuit son chemin. Les chantiers en cours se poursuivent :

- la nouvelle mairie,
- la colline Saint Antonin dont l'aménagement se finalise pour accueillir dignement le public et les visiteurs,
- les travaux de voirie,

autant de chantiers qui mobilisent nos équipes. D'autres sont en cours d'élaboration avec toujours le souci du bien commun.

Nous vous souhaitons de passer un joyeux printemps.

Le Maire et le Conseil Municipal



Collecte pour les Restos du cœur

L'équipe des Restos du Cœur du Centre de Mazan remercie chaleureusement les Bédouinains, pour leur généreuse participation, ainsi que la Direction et le personnel de « Carrefour Contact » pour son sympathique accueil lors de la collecte nationale des 9 et 10 mars derniers.

A l'année prochaine !

Journal municipal d'information de BÉDOIN

N° 67 - Avril 2012 trimestriel

Lou Passadou

Journal municipal d'information

Mairie ☎ 04 90 65 60 08

Directeur de la publication : *M. le Maire*

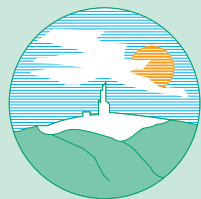
Rédacteur en chef : *Pierre COLIN*

Photos : *Mairie de Bédoin*

Suivi de Fabrication : *Nathalie EYMERÉ*

Tirage 2000 exemplaires

Gratuit, ne peut être vendu



Conception & réalisation : Imprimerie F. ORTA - AVIGNON ☎ 04 90 82 27 38

SOMMAIRE

Conseil municipaux et Organisation des Services municipaux	4-5
Budget municipal - Opération façades	6-7
Aménagement de la colline St-Antonin	8
Un Bédouinain peu banal : Xavier Cotton	9
La vie à Bédoin - Nouvelles de l'Intercommunalité Communiqué	10-11-12-13
La vie associative	14-15
État civil, Garde des médecins, Festivités	16

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2011

Présents : Luc REYNARD, Paulette BAUDILLON, Paule BENNER, Chantal BLANC, Brigitte COULEN, Émilie DUTERTRE CHAUVIN, Gilberte LEVY-CONSTANT, Michèle MARTIN-CHAMBON, Blandine RASSELET, Béatrice ROUX, Gilles BERNARD, Christophe CHAUMARD, Pierre COLIN, Jacques POMIAN, Dominique ROUYER, à partir de la question n° 7 Francis MIKOLAJCZYK

Absents représentés : Aurore LOUIS, Hélien ADAM, Christophe BERNARD,

Absents : Francis MIKOLAJCZYK jusqu'à la question 6 incluse, Thomas CIARDELLI, Alain CONSTANT, Jean-Pierre DAUBERTE, Philippe GUEZ,

Les délibérations suivantes ont été prises à l'unanimité des présents

1 - Demande de subvention pour des travaux de dépressage dans la forêt communale

Une demande de subventions instruite par l'O.N.F. pour le compte de la commune est faite pour la réalisation des travaux de dépressage dans la forêt communale, dont le coût est évalué à 11 850 € H.T. Sur ce montant 60 % pourraient être financés sur des fonds de l'État et de l'Union Européenne (FEADER) le solde étant financé par la commune.

2 - Renouvellement de la convention avec Habitat et Développement pour la réhabilitation des façades

Une convention a été passée avec l'organisme Habitat & Développement de Vaucluse (H&D 84) de 2009 à 2011 pour faciliter l'amélioration de l'habitat ancien notamment la réhabilitation des façades. Il est proposé de renouveler cette convention avec Habitat et Développement pour les 3 années à venir 2012-2014. Cet organisme assure l'information auprès des particuliers, la gestion et le suivi des travaux à réaliser. La participation de la commune est fixée au maximum à 12 810 € annuellement pour chacune des 3 années, ceci représentant une subvention moyenne par immeuble réhabilité de 1 830 €. Le périmètre d'intervention, actuellement limité au centre ancien du village, est étendu au centre ancien des hameaux des Baux et de Ste Colombe.

3 - Cession du droit au bail d'un chalet du Cocadis

Cette cession concerne le droit au bail de la

parcelle cadastrale AB 23 pour la période restant à courir jusqu'au 30 septembre 2038.

4 - Transfert à la commune de contrats de l'Office de Tourisme de Bédoin

Suite à la municipalisation de l'Office de Tourisme décidée par délibération en date du 29 novembre 2011 et à la dissolution de l'association qui gère l'Office de Tourisme, il convient de prévoir le transfert à la commune de certains contrats en cours qui se poursuivront après la municipalisation et dont la commune assurera la continuité. Le maire est autorisé à procéder à ces opérations.

Délibération approuvée à l'unanimité des votes exprimés (2 élus s'abstenants : M. MARTIN-CHAMBON et H. ADAM)

5 - Mise à jour du tableau des effectifs

Cette mise à jour concerne :

- L'intégration dans les effectifs de la commune des deux agents travaillant à l'association de l'Office de Tourisme, ceci à compter du 1er janvier 2012. Ces personnes voient transformer leurs contrats de travail de droit privé en un statut de droit public et conservent inchangés les clauses substantielles de leur contrat. Les postes correspondants sont donc créés soit un rédacteur principal non titulaire en contrat à durée indéterminée à temps complet et un poste de rédacteur non titulaire en contrat à durée indéterminée à temps incomplet (30H/s).

- La suppression du poste de secrétaire de mairie, la personne titulaire de ce poste ayant sollicité sa mutation qui a été acceptée, et son remplacement par un emploi permanent d'attaché (nouvel équivalent en catégorie A). Ce poste pourra être pourvu par un agent titulaire ou non titulaire dans le respect des règles statutaires.

- Pour pallier des besoins occasionnels ou saisonniers des services, la création au tableau des effectifs de deux emplois d'agents techniques et de deux emplois d'agents administratifs non titulaires pour une durée maximale de 6 mois.

6 - Décisions modificatives du Budget principal de la Commune

Ces décisions modificatives concernent :

- L'acquisition d'un logiciel professionnel de gestion des services « Enfance-Jeunesse ». L'acquisition de ce logiciel dont le coût s'élève à 7 700 € n'était pas prévue au bud-

get primitif. Il est déjà utilisé par la CoVe qui a constitué avec les communes intéressées un groupement d'achat pour permettre de bénéficier de conditions les plus favorables. Une nouvelle opération d'investissement est donc ajoutée au budget d'investissement 2011 pour cette acquisition.

- Pour le programme d'investissement de réfection de la voirie rue Coste froide, des travaux supplémentaires de France Télécom ont entraîné un déplacement de 450 € pour lesquels il faut donc ouvrir les crédits correspondants.

Ces deux modifications d'investissement seront couvertes par l'article 020, dépenses imprévues d'investissement.

7 - Convention avec la SCI « Les Jardins »

Par une délibération antérieure, la commune a adopté le principe de versement d'une subvention de 20 000 € à cette SCI pour permettre la réalisation de 2 logements à vocation sociale sur les 7 qu'elle prévoit de construire. Par ailleurs, l'E.D.F. nous a transmis un devis de 3 796, 41 € pour le renforcement du réseau électrique desservant ce quartier, suite à ce projet de construction.

En accord avec le gérant de la SCI « les Jardins » ce montant sera pris en charge à hauteur de 50 % par la commune et de 50 % par la SCI. De ce fait la subvention prévue de 20 000 € sera ramenée à 18 100 €. Cette somme sera versée après réalisation des deux logements à loyer modéré et signature d'une convention avec l'A.N.A.H. de Vaucluse.

La délibération suivante a été prise à la majorité absolue des présents

Approbation du PLU de la commune de Bédoin

L'élaboration du Plan local d'urbanisme (P.L.U.) qui doit se substituer au Plan d'Occupation des Sols actuels (P.O.S.) étant arrivée à son aboutissement après respect de toutes les dispositions réglementaires, Monsieur le Maire soumet le projet à l'approbation des élus.

Approbation par la majorité des suffrages exprimés

Pour : 16

Contre : 3 (Michèle MARTIN-CHAMBON, Francis MIKOLAJCZYK, Hélien ADAM)

SÉANCE DU 17 JANVIER 2011

Présents : Luc REYNARD, Paulette BAUDILLON, Chantal BLANC, Brigitte COULEN, Émilie DUTERTRE-CHAUVIN, Gilberte LEVY-CONSTANT, Béatrice ROUX, Hélien ADAM, Gilles BERNARD, Christophe BERNARD, Christophe CHAUMARD, Pierre COLIN, Francis MIKOLAJCZYK, Dominique

ROUYER, et à partir de la question 7 Michèle MARTIN-CHAMBON et Thomas CIARDELLI,

Absents représentés : Paule BENNER, Aurore LOUIS, Blandine RASSELET, Alain CONSTANT, Jacques POMIAN,

Absents : Michèle MARTIN-CHAMBON et

Thomas CIARDELLI jusqu'à la question 6 incluse, Jean-Pierre DAUBERTE, Philippe GUEZ.

Les délibérations suivantes ont été prises à l'unanimité des présents

1 - Modification du règlement intérieur des services du Pôle enfance jeunesse (Crèche,

A.L.S.H, C.L.A.E)

Cette modification qui répond aux exigences de la PMI a pour but de préciser que les enfants ne peuvent être, aux horaires de fermeture, remis qu'à leurs parents ou à une personne de plus de 16 ans, mandatée par eux, et munie d'une pièce d'identité. La Directrice ou la personne présente responsable a toute latitude pour refuser le départ de l'enfant avec une personne qui ne semblerait pas en mesure d'assurer sa sécurité.

2 - Loto des écoles

Comme chaque année la commune participera au loto des écoles en allouant deux bons cadeaux d'une valeur unitaire de 61 Euros.

3 - Ouverture de crédits par anticipation au budget communal

Le budget primitif n'étant voté qu'au mois de Mars, il est proposé d'autoriser, comme la loi nous le permet, l'engagement et le mandatement de dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts en investissement sur le budget de l'exercice précédent. Les montants engagés seront bien sûr intégrés dans le budget en préparation.

4 - Subvention aux Associations (versement fractionné)

Depuis plusieurs années la commune procède au paiement mensuel de certaines subventions versées à des Associations dont les charges mensuelles le nécessitent. Ceci doit faire chaque année l'objet d'une délibération concernant :

- le Racing Club de Bédoin pour un versement mensuel de 2 058 € (1 058 € pour ses dépenses de fonctionnement et 1 000 € pour des actions en partenariat avec la commune) .
- la M.J.C pour un versement mensuel de 1 000 €. Par ailleurs la M.J.C a demandé à ce que la subvention spécifique qui lui est attribuée pour le fonctionnement du centre ERIC lui soit versée en 3 échéances de 2 000 € chacune.

Les versements effectués au cours du 1er trimestre 2012 seront réintégrés dans le budget 2012.

5 - Mise en révision du P.L.U de la Commune

Il s'agit de la mise en révision du P.L.U approuvé par une délibération antérieure.

6 - Questions diverses

Il s'agit d'autoriser monsieur le Maire à dépo-

ser auprès de l'État une demande de subvention au titre de la D.E.T.R (dotation d'équipement des territoires ruraux, ex D.G.E) pour la réalisation de travaux de voirie à budgéter en 2012, la demande devant être faite avant le 10 Mars.

La délibération suivante a été prise à la majorité absolue.

Mise à jour de délibérations d'urbanisme

Il s'agit, après le vote du P.L.U, de réactualiser plusieurs délibérations liées à la réglementation de l'urbanisme : Le droit de préemption urbain et la participation pour la non réalisation d'aires de stationnement (18 voix pour 1 contre F. MIKOLAJCZYK).

NB : Le compte rendu des délibérations du Conseil Municipal publié dans le Passadou n'a aucun caractère officiel. Le registre des délibérations est à la disposition du public pour consultation.

Organisation des Services Municipaux

Vous trouverez ci-contre l'organigramme vous présentant l'organisation générale des services municipaux. Un organigramme plus détaillé vous sera présenté ultérieurement.

L'objectif des élus comme du personnel municipal est de répondre à votre attente dans les meilleurs délais possibles. A cette fin, lorsque vous sollicitez par téléphone un rendez-vous avec M. le Maire, nous vous demandons de préciser l'objet de votre demande afin de vous orienter directement vers l' élu responsable ou le service compétent.

Pour les personnes qui se déplacent en mairie, le service accueil les dirigera vers le Directeur Général des Services qui, suivant le cas, leur fixera un rendez-vous avec le maire, avec l' élu responsable ou les orientera vers le service concerné.

Rappelons notamment que le service urbanisme reçoit les matins ou sur rendez-vous.

Cette organisation a pour seul but de vous permettre de rencontrer directement la personne la mieux placée pour répondre au problème posé.

Luc REYNARD



Le budget communal pour l'année 2012 a été présenté et voté en conseil municipal le 28 mars. Nous vous présentons ici les principales tendances de ce budget et les résultats du budget 2011 (compte administratif).

Concernant le budget de fonctionnement, nous nous efforçons de garder la maîtrise des dépenses courantes qui subissent cependant la progression inévitable résultant de l'inflation et de la hausse des tarifs, notamment des carburants, de l'électricité, du gaz et des services. Par ailleurs les charges de personnel s'accroissent, du fait des évolutions légitimes de carrières et d'échelons, mais également des besoins des services et de la municipalisation de l'Office du Tourisme (compensée il est vrai par la disparition de la subvention de fonctionnement attribuée antérieurement à l'association qui le gérait).

Parallèlement, les recettes de fonctionnement qui proviennent de la fiscalité sur les ménages, des dotations de l'Etat et des participations de la Communauté d'agglomération stagnent ou s'accroissent à un rythme inférieur à celui des dépenses. La Commune fait le choix en 2012 comme depuis 10 ans de **ne pas augmenter les taux d'imposition** (les bases d'imposition étant cependant majorées par l'état, de 1,8%). Le gouvernement quant à lui ayant figé le niveau de ses dotations aux collectivités locales, celles-ci diminuent en valeur relative du fait de l'inflation.

Cette double tendance entraîne inévitablement une diminution relative de notre résultat net qui reste cependant à un niveau satisfaisant par rapport à la moyenne des communes d'importance comparable.

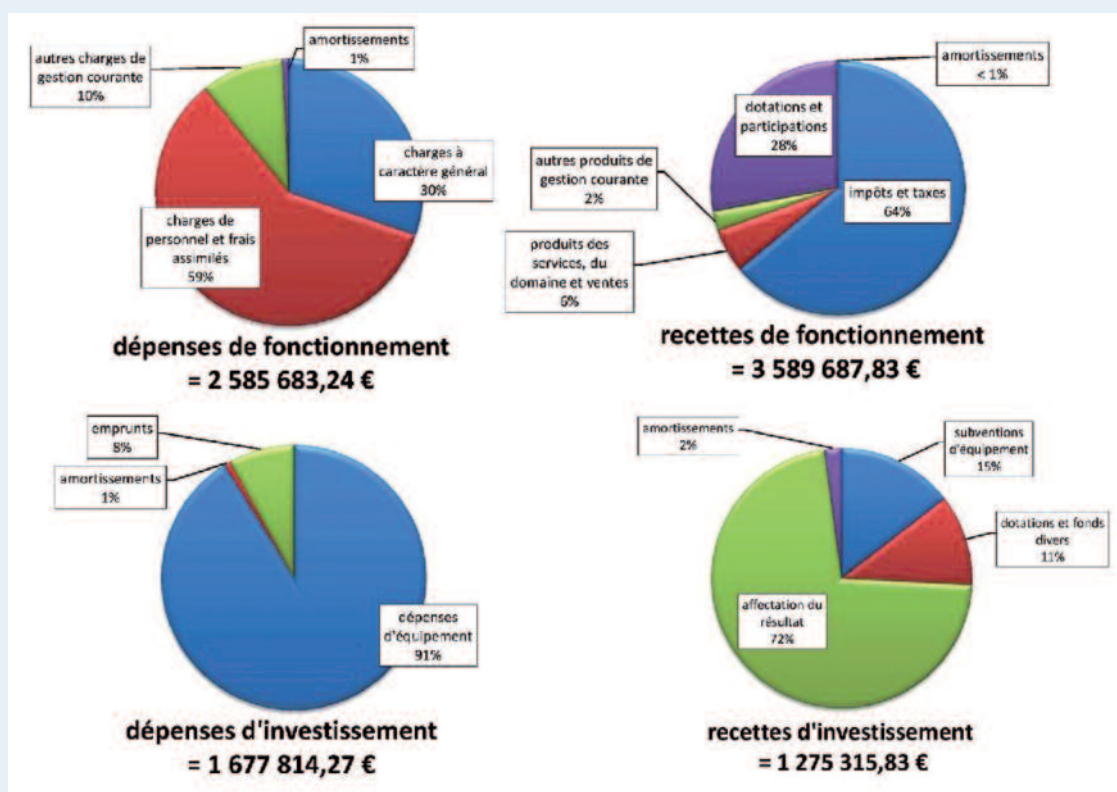
Concernant les investissements, ces résultats nous permettent d'engager néanmoins un programme d'investissements ambitieux pour 2012 (de l'ordre de 1,5 millions d'Euros), qui s'ajoutent à ceux déjà budgétés et engagés en 2011, mais en cours d'achèvement en 2012. Citons notamment la poursuite et l'achèvement de l'extension de la Mairie et la mise aux normes du bâtiment existant, l'aménagement sécurisé et paysagé de la colline Saint Antonin, la construction d'un «club house» pour le tennis, des travaux de voirie et d'éclairage public, la numérotation de toutes les voies communales, un programme d'acquisitions foncières, des subventions pour permettre la réalisation d'un programme de logements locatifs et en accesssion à la propriété, etc....

Ces programmes sont financés pour l'essentiel par l'autofinancement communal, accessoirement par les subventions reçues de l'Etat du département et de la région (qui sont de plus en plus difficiles à obtenir !), et pour partie par le recours à l'emprunt (prévu exclusivement pour le financement de l'extension de la mairie), que nous autorise le très faible niveau d'endettement de la commune. Rappelons à ce propos que **l'endettement de la commune qui s'élevait au 1er janvier 2001 à 3 646 792 euros soit 1 179 Euros par habitant a été ramené au 1er janvier 2012, à moins de 300 000 Euros soit 93 Euros par habitant.**

Telles sont les principales tendances du budget 2012, sur lesquelles nous reviendrons dans le prochain Passadou. Elles illustrent la volonté des élus de préserver des finances communales saines tout en préparant activement l'avenir.

Pierre COLIN

Les graphiques ci-contre vous donnent la répartition des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement constatés sur les résultats comptables du budget communal 2011 (compte administratif).



EXTENSION DE L'OPÉRATION FAÇADES

La municipalité, soucieuse de préserver et de valoriser le patrimoine bâti, a décidé de reconduire l'«opération façades» déjà en cours dans le centre ancien du village depuis 2009 et de l'étendre, pour les années 2012-2013-2014, aux centres anciens des hameaux des Baux et de Sainte-Colombe.

Cette opération consiste à aider les propriétaires de locaux situés dans des périmètres définis à rénover leurs façades visibles depuis le domaine public.

La commune accorde, avec le soutien du Conseil Général et du Conseil Régional, une subvention pour tout type de bâtiment (logement, commerce, remise...) quelle que soit la nature de l'occupation et sans conditions de ressources du demandeur.



Centre de Bédoin

Pour obtenir de plus amples informations et connaître précisément les périmètres de l'opération, renseignez-vous auprès d'HABITAT ET DEVELOPPEMENT DE VAUCLUSE qui est chargé par la municipalité d'animer ce dispositif.

Madame Joëlle ABELA vous expliquera la marche à suivre lors de la permanence tenue en mairie tous les 2^{èmes} mardis du mois de 9 heures à 12 heures.

Vous pouvez également la joindre tous les jeudis au 04 90 23 12 12.



Hameau des Baux

Pour bénéficier de cette aide, il est nécessaire de respecter les prescriptions de l'architecte conseil du CAUE et de faire appel à des artisans.

Le taux est de 30 % d'un montant de travaux plafonnés à 7 623 € TTC, soit 2 287 € de subvention maximale.



Hameau de Ste Colombe

Ce programme d'aménagement déjà inscrit au budget d'investissement 2011 est en cours de réalisation et devrait être achevé pour l'essentiel d'ici l'été prochain.

L'objectif que s'est fixé la municipalité part d'un double constat. D'une part il s'agit d'un site occupé et aménagé par les hommes depuis des temps immémoriaux et qui est sans aucun doute le point de départ de la création du village de Bédoin. Il doit donc à ce titre être protégé et respecté, comme un lieu d'histoire et de mémoire collective, ce d'autant plus que sa partie sommitale a servi jusqu'à l'aube du 20ème siècle de lieu de sépulture pour les habitants de Bédoin et qu'il en reste encore des vestiges qui doivent être préservés.

Par ailleurs ce lieu de mémoire est aussi un site naturel remarquable, offrant un point de vue exceptionnel sur l'ensemble du village, sur tout le versant Sud du Ventoux et une belle perspective sur le Nord de la plaine comtadine. Bédoin, commune dont la vocation touristique est reconnue, ne pouvait pas laisser ce site dans l'état d'abandon où il est trop longtemps resté et se devait de chercher à stopper les dégradations du temps et des personnes peu respectueuses, tout en en faisant un lieu de promenade pédestre, accueillant aussi bien pour ses habitants que pour les nombreux visiteurs qui le découvrent.

Le projet en cours de réalisation résulte d'un compromis entre ces deux constats. Il peut toujours être contesté par les uns ou par les autres suivant leurs sensibilités, les uns étant plus attachés au respect du patrimoine naturel, archéologique et humain, les autres plus sensibles à la mise en sécurité et à la valorisation du potentiel touristique de la commune. Cependant, la municipalité se doit, sauf à se cantonner dans l'immobilisme, de faire des choix et de les assumer, tout en prenant en considération les observations des services archéologiques départementaux et régionaux qui se sont rendus sur le site.

La première étape, maintenant achevée, a consisté à sécuriser, à consolider, voire à reconstruire ce qui restait des remparts. Ceci a exigé plusieurs années et la réalisation, menée à la fois par l'association ACARE et par des professionnels, sous l'égide de la Mairie, est généralement considérée comme une réussite, y compris par les architectes des monuments historiques, pourtant assez rigoureux dans ce domaine.

Le programme en cours s'est fixé 4 objectifs :

- Sécuriser l'accès des piétons jusqu'à la plate forme sommitale en créant deux cheminements pour y accéder l'un depuis l'Eglise, l'autre depuis la rue du

Castellan. Ces cheminements sont bétonnés (en béton lavé, d'une hauteur de 10 centimètres et d'une largeur d'environ 1,40 mètre), pour permettre l'accès des personnes à mobilité réduite, obligation légale pour un site communal ouvert au public. Ces accès feront l'objet d'une signalisation adaptée, ils respecteront intégralement les calades existantes dont certaines parties, très détériorées, seront réhabilitées. Ils s'arrêteront pour accéder au sommet qui restera sans changement.

- Aménager à côté de ces cheminements quelques plateformes à des endroits offrant un point de vue intéressant sur le village, sur l'église ou sur la plaine, avec des bancs pour inviter à la pause.
- Sécuriser ce qui est en dehors des cheminements, en comblant les trous, en atténuant les dénivellements trop importants ou en interdisant l'accès par une rambarde.
- Planter des arbustes et des plantes méditerranéennes pour conserver au site son caractère.



L'accès sera limité aux piétons ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite à l'exclusion de tout cycle ou véhicule à moteur. Un accès pour les véhicules techniques, protégé par une barrière, sera réservé pour la sécurité en cas de manifestations exceptionnelles.

Notons enfin qu'au cours des travaux de déblaiement les équipes qui travaillent sur le site ont dégagé sur la partie Sud les soubassements d'une maison ancienne complètement enfouie sous des remblais (photo ci-dessus). Ces ruines, témoignage remarquable de l'habitat ancien sur la colline dans les siècles antérieurs, ont été visitées par l'archéologue du Département. Elles devront bien sûr être protégées et sécurisées.

La Municipalité

GUY PAIROUX NOUS PRÉSENTE CI-DESSOUS UN BÉDOUINAIS PEU BANAL, XAVIER COTTON (Bédoin 1826 Paris 1906), RÉVÉREND, POLICITIEN, CRÉATEUR D'ART BRUT, PAPE... ET FOU LITTÉRAIRE.

Lors des élections législatives de 1871 une liste singulière de candidatures apparut pour les candidats à élire dans le département de Vaucluse.

Victor Hugo, poète
Louis Veuillot, pamphlétaire
Giuseppe Garibaldi, guerrier
Alfred Naquet, savant
Xavier Cotton, prophète

Excusez du peu, si ce n'est la personnalité du cinquième candidat qui a lui-même établi cette liste. Echappé de Bicêtre, au cours de l'évacuation des patients, suite à la débâcle de 1870, Xavier Cotton est « tombé du train » comme le fera plus tard le président de la République Paul Deschanel. Lors de cette escapade Cotton se réfugia chez son frère cadet à Bédoin pour y entamer une carrière politique et artistique. Par son accoutrement le personnage semblait issu d'un roman d'Eugène Sue, dessiné par Gavarni, ou encore du « Cimetière de Prague » d'Umberto Eco. Il arpentait le pays déguisé en « Ecce Homo », revêtu d'une houppelande rouge, ceint d'une longue chaîne traînante en fer et coiffé d'une couronne d'épines, ou encore coiffé d'un casque en fer blanc, le corps enveloppé d'une couverture en étoffe de l'Isle-sur-Sorgues; le peuple s'assemblait autour de lui et écoutait ses discours interminables. Cette liste obtint 35 voix ! Totalemment oublié de nos jours, si ce n'est lors de colloques médicaux sur l'art brut dans la psychiatrie, Xavier Cotton a été épinglé comme fou littéraire et sorti de l'oubli par Raymond Queneau en 1938. Dans son ouvrage « Berbiguier de Carpentras » Marie Mauron évoque brièvement le personnage et Jean-Paul Clébert, qui avait de la sympathie pour Cotton, avait pensé lui consacrer un petit livre en 1984, projet qui n'a jamais abouti.

Un Bédouin de souche

Fils puîné issu de l'union d'un artisan moulinier en soie, Jacques-Gautier Cotton et de Marie Clop, Xavier est né à Bédoin le 10 juillet 1826. Sort funeste, le lendemain de la déclaration de sa naissance, son père se rendit à nouveau dans le bureau de l'état civil de la mairie de Bédoin pour déclarer le décès du frère aîné du nourrisson âgé de quatorze mois ! Orienté vers la prêtrise, Xavier fut dans un premier

temps vicaire à Villes-sur-Auzon, puis à l'âge de 33 ans, alors que les premiers signes de maladie mentale s'étaient manifestés, il fut muté au fin fond du Luberon à Sivergues. C'est en 1860 qu'il fut interné pour la première fois à l'asile de Montdevergues (Avignon) suite certainement au choc que provoqua la lecture de ses relations épistolaires avec son confrère l'abbé Verger qui assassina l'archevêque de Paris Mgr. Sibour en 1857.



Une œuvre graphique et picturale conséquente

Ses dessins furent appréciés par Théophile Gauthier dont il fréquentait le cercle, et un critique n'hésitait pas à le comparer à Gustave Doré. Interné, sa puissance de création se décuplait, « ...avec un morceau de charbon il dessinait sur le sol avec une facilité étonnante. Dans l'espace de quelques heures, il remplit un jour sa chambre de dessins... », signale le docteur Champagne l'un de ses biographes. De ses internements réguliers il parvint à s'évader maintes fois et trouva refuge dans son pays du Ventoux, chez ses anciens confrères du petit séminaire ou chez l'habitant car son frère était parti chercher fortune aux Etats-Unis. On l'accueillait et le cachait tel Jean des Baumes, le proscrit imaginé par son concitoyen Henri de la Madelène.

Un pape Bédouin

Depuis l'âge de 8 ans Xavier Cotton avait une idée fixe celle de devenir pape et sa folie aidant, c'est tout naturellement qu'il se porta candidat à la succession de Pie IX, sous le nom de Pie X ! De même il fut candidat à la présidence de la République puisqu'il s'affirmait « l'ombre subagissante de Carnot (sic) » et se présenta sous le patronyme de Carnot-Cotton . Il se représenta en septembre 1889 aux législatives dans le Xe arrondissement de Paris avec un programme farfelu, projetant de remplacer le nom de Paris par Apiqua et d'assécher le lac Léman pour le transformer en terres cultivables. Il lança un vaste projet d'irrigation du Comtat par la fondation de l'Ordre des Eclusiers, calqué sur celui des Frères Pontifes qui avaient bâti le pont St. Bénézet en Avignon.

Il fut définitivement interné cette année là. « Pourquoi a-t-il quitté sa montagne natale et ses tranquilles vallées ? Pourquoi est-il venu se faire arrêter dans la capitale... » conclut Jean Saint-Martin, l'un de ses amis, journaliste. Après 1889 on perd sa trace, il serait mort à Villejuif où son autopsie a eu lieu en 1906.

Guy PAIROUX

Source iconographique: Xavier Cotton d'après P.Régard 1887.

Un artiste de Bédoin, Maurice MARQUÈS

Le mardi 20 décembre 2011 a été inaugurée, en présence de Monsieur le Maire, de Monsieur Gaudibert vice-président de la CoVe en charge de la Culture, ainsi que de nombreux amis de Maurice Marquès et de son épouse, la fresque de la Cène installée dans la chapelle de Nazareth dont il a fait don à la commune.

Nous laissons la parole à Maurice Marquès pour nous présenter son œuvre :

« Mon travail peut se décomposer en deux parties : les œuvres entièrement personnelles, et celles inspirées par de très grands chefs-d'œuvre de la peinture. C'est le cas pour cette Cène inspirée de Léonard de Vinci.

Il ne s'agit pas de copies fidèles mais d'interprétations personnelles respectueuses. Dans ces recherches, où je tente de refaire les gestes des grands Maîtres, je tâche de redécouvrir les secrets techniques oubliés de nos jours et surtout de pressentir l'immensité de leur génie.

La peinture qui a trouvé sa place dans la chapelle des Sœurs de Nazareth a la même longueur (9 mètres) que l'original, et tous les personnages sont sensiblement à leur place, mais ils sont simplifiés, stylisés en essayant de respecter humblement le caractère de l'œuvre de Léonard de Vinci.

Cette œuvre était destinée à l'origine à mon futur musée de Courthézon mais madame Brigitte Coutelen, élue déléguée aux Affaires Culturelles de Bédoin, a souhaité qu'elle reste à Bédoin. L'idée de la destiner à la chapelle est de mon épouse, de madame Coutelen et de Sœur Georgette. L'emplacement définitif a été trouvé par l'équipe technique municipale qui a fait preuve à cette occasion de ses compétences et de sa bonne volonté pour l'installation qui était très difficile.

Cette œuvre peut être qualifiée du terme général de fresque, mais c'est une peinture à l'huile sur toile composée de 7 éléments réunis par boulonnage des châssis en bois.

Lors de l'inauguration, j'ai illustré mon propos par une anecdote qui est propre au génie de Léonard :

Quand il se rendit à Milan, au couvent Santa Maria delle Grazie où il avait peint sur un mur du réfectoire cette Cène, il réclama ce qui lui était dû pour ce travail.

Le moine principal qui le reçut refusa de le payer sous prétexte que la fresque n'était pas terminée :

- Si, mon œuvre est terminée.
- Non, vous n'avez pas mis d'auréole à tous ces saints.
- Ils n'en ont pas besoin car ce sont avant tout des hommes, avec chacun leur caractère que j'ai bien représenté.
- Mais vous êtes le seul à faire cela, contrairement à tant d'autres peintres.

Alors, de toute la hauteur de son génie, Léonard répondit :

- Non je ne suis pas le seul, JE SUIS LE PREMIER ».

Propos recueillis par Chantal DUCEP



Les élèves de CM2 en séjour éducatif à Paris (21 au 24 mars 2012)

Les 45 élèves de CM2 des classes d'Arlène Meystre et de Christophe Bernard, ainsi que les sept parents accompagnateurs, ont vécu un moment privilégié et exceptionnel à Paris, sous un temps chaud et ensoleillé.

Le programme était intense et riche culturellement : TGV, découverte des sites principaux en bus, bateau-mouche, musée d'Orsay, abords du Louvre et jardin des Tuileries, étude de Notre-Dame de Paris, musée Carnavalet, visite de Montmartre, palais et jardins de Versailles, métro et shopping.

Le séjour s'est déroulé merveilleusement et les souvenirs sont à jamais gravés dans les mémoires.

Christophe BERNARD



A propos du centre Espace Régional Internet Citoyen (ERIC)

Le centre ERIC a été créé en 2004, à l'initiative de la Région qui en a assuré alors le financement. Sa gestion en a été confiée par la commune à la M.J.C de Bédoin avec qui la commune a signé une convention sans cesse prorogée depuis. Sa mission était alors de favoriser l'initiation de la population et notamment des jeunes à l'utilisation de l'informatique afin de réduire ce que l'on a appelé la « fracture informatique ».

La municipalité de Bédoin, fidèle à ses engagements, a toujours soutenu la M.J.C dans cette mission, en lui permettant l'accès à des locaux municipaux (au Centre Culturel, à l'École et à l'Espace Jeunes Municipal), et en lui versant une subvention de fonctionnement spécifique pour le centre ERIC, qui s'élève actuellement à 6 000 euros par an. Entre-temps le rôle assumé par ce centre a évolué, l'École Primaire ayant depuis lors repris sous sa responsabilité l'apprentissage de l'informatique aux scolaires, avec l'aide financière de la commune (équipement des classes en informatique).

Récemment la M.J.C a annoncé aux utilisateurs d'ERIC une réduction du service qui leur était offert : soit l'accès aux ordinateurs installés dans la salle informatique de l'Espace Jeunes Municipal, 3 heures par jour, 4 jours par semaine avec la présence d'une animatrice, moyennant une cotisation annuelle de 10 €. Cette décision résultait de 2 données nouvelles :

- La fin du contrat de l'animatrice, contrat aidé par l'Etat, qui a déjà été renouvelé et qui ne peut plus l'être à nouveau. La M.J.C, structure associative,

n'a pas les moyens d'en assurer elle-même le financement.

- La remise en cause des modalités et des conditions de soutien au fonctionnement d'ERIC du Département qui a pris le relais de la Région dans ce domaine.

Cette décision a provoqué l'envoi à la M.J.C ainsi qu'à la Mairie d'une pétition bien orchestrée, protestant contre la suppression de ce service qualifié de « Service Public ». Précisons qu'il s'agit en l'occurrence non d'un « Service Public, » mais d'un service « au public » pour lequel la Mairie n'a aucune obligation et ne reçoit aucune aide financière. Elle continue et continuera bien sûr à tenir les engagements qu'elle a pris, mais son rôle ne peut aller au-delà.

Le Centre ERIC demeure. Son fonctionnement et l'étendue du service qu'il offre doivent être adaptés au mieux à l'aide financière municipale que reçoit la M.J.C pour ce faire, ainsi qu'aux nouvelles règles fixées par le Département pour subventionner éventuellement les centres ERIC existants.

Même si ce service doit être restreint, Bédoin est aujourd'hui à notre connaissance une des seules communes du Vaucluse sinon la seule (Les Centres informatiques ouverts au public à Carpentras, Orange, l'Isle sur la Sorgue et Sault sont gérés et financés par le Département) à offrir ce type de service à ses habitants et aux vacanciers.

Pierre COLIN

La Bibliothèque Municipale

Prenez note des rendez-vous de printemps :

- l'heure du conte, bien sûr, dont la saison se terminera avec la séance du mercredi 11 avril ;
- la semaine du développement durable et à partir du 6 avril : présentation à la bibliothèque de documents et d'une exposition sur les constructions écologiques en partenariat avec l'association bédouinaise « Terrabitat » ; Permanence des responsables le vendredi 13 avril de 16h à 18h à la bibliothèque pour répondre à vos questions.
- le lancement des « Gôtters psycho », les mardis 17 avril et 22 mai à de 17 à 18 h, salle du conte lu. Vous pourrez échanger avec d'autres parents et des professionnels, sur la parentalité, sur les petits problèmes du quotidien avec les enfants, autour d'un goûter offert par la bibliothèque. Première thématique abordée : Comment gérer les limites ?

Les bibliothécaires mettront à votre disposition de la documentation et animeront des lectures pour distraire vos bambins.

Rappel du fonctionnement de la bibliothèque :

L'accès à la bibliothèque et la consultation sur place sont libres. L'inscription, gratuite pour les bedouinains, est nécessaire pour emprunter les livres à domicile. Les vacanciers sont toujours bienvenus : un simple chèque de caution de 16 € par personne, restitué au moment du départ leur permet d'emprunter 6 documents pour trois semaines.



Horaires d'ouverture de la bibliothèque
Mardi 15 h/18 h - Mercredi 10 h/12 h – 15 h/18 h
Jeudi et Vendredi 16 h/18 h - Samedi 10 h/12 h
Tél : 04.90.65.69.72. - Courriel : bibliotheque@bedoin.fr

Angélique BELLON et Muriel BIEOU

Elections 2012

22 AVRIL & 6 MAI - ELECTIONS PRESIDENTIELLE

10 & 17 JUIN - ELECTIONS LEGISLATIVES

La refonte de la liste électorale a eu lieu en mars 2012. L'ensemble des électeurs de la commune a reçu une nouvelle carte électorale. Nous vous recommandons de détruire les anciennes cartes que vous possédez et de ne conserver que celle reçue en mars 2012. La poste n'est pas autorisée à délivrer les cartes électorales à une autre adresse que celle indiquée sur la carte, même en cas de changement d'adresse. Nous vous rappelons que toutes les élections auront lieu au Centre Culturel.

Les panneaux d'affichage sont visibles :

- devant les locaux provisoires de la Mairie (route du Ventoux – Parking Saint Marcellin)
- devant le Centre Culturel
- hameau les Baux
- hameau Sainte Colombe.

Pour voter par procuration, adressez-vous à la gendarmerie à Mormoiron, de préférence avant le 17 avril (se munir de votre pièce d'identité et de l'état civil de la personne mandatée).

Assurez-vous que la personne à qui vous donnez procuration soit inscrite sur les listes électorales de Bédoin.

Le service des Élections

Les obligations de débroussaillage

Comme chaque année, l'Office National des Forêts rappelle à tous les habitants les obligations de débroussaillage. Ces obligations ont pour seul but la protection des biens et des personnes contre les risques d'incendie de forêt. Elles s'appliquent à tous les bâtiments situés à moins de 200 mètres d'un massif forestier. Le débroussaillage doit être effectif sur un rayon de 50 mètres autour de l'habitation et de ses dépendances. Il comprend la destruction de la végétation au ras du sol, l'élagage des arbres conservés jusqu'à 2 mètres et l'enlèvement des arbres en densité excessive, l'évacuation, le broyage ou l'élimination, dans le strict respect des réglementations en vigueur, des rémanents.

Rappelons par ailleurs que les feux en plein air sont interdits entre le 1er mars et le 15 avril et du 1er juin au 15 octobre (pour plus de précisions se renseigner en mairie).

Le service Urbanisme

Zone bleue

Nous vous rappelons que la zone bleue sera active **du 15 avril au 15 septembre 2012 de 8h30 à 12h30, du mardi au dimanche.**

Le stationnement gratuit est limité à 1 heure dans cette zone. Au-delà, ou si vous ne mettez pas de disque en évidence sur votre tableau de bord, vous encourez une amende d'un montant de 17 €.

Des panneaux de signalisation sont installés sur toutes les zones concernées, ainsi qu'un marquage au sol de couleur bleue.

La zone bleue se situe sur la totalité de l'avenue Barral des Baux, la rue de l'Abbé Durand, la route de Flassan jusqu'au cabinet médical et le parking du Pesquier jouxtant le terrain multisports.

La Police Municipale

Repas des Anciens au château des Florans

Les repas traditionnels offerts par la municipalité aux Anciens ont réuni les 19 et 21 mars près de 200 personnes dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Merci à toute l'équipe des Florans pour la qualité de leur accueil et des menus ainsi qu'au groupe chargé de l'animation musicale.



Félicitations

Félicitation à Jean-Philippe Bonnici (pizza la Mama) qualifié pour participer au championnat de France « Master Pizza » qui aura lieu le 4 avril prochain à Paris.

Chiens errants

Nous rappelons aux propriétaires de chiens que les chiens errants sur le territoire de la commune peuvent être capturés par la police municipale et si leur propriétaire ne les réclame pas ou ne peut pas être identifié, être remis au service de la CoVe qui en a la charge pour les emmener à la Société Protectrice des Animaux (S.P.A.).

Les frais qu'entraînent leur capture et leur transport à la S.P.A seront facturés aux propriétaires, sans compter les éventuels dommages aux biens ou aux personnes qui peuvent résulter de cette errance.

Le service de la Police Municipale

Sur les pas de Jean Giono

Les bibliothécaires municipales ont organisé du 16 mars au 4 avril plusieurs manifestations « Sur les pas de Jean Giono », pour illustrer l'œuvre et le parcours de ce grand écrivain régional dont le rayonnement est universel.

Ces manifestations s'adressaient à tous, petits et grands.

La très belle exposition « Jean Giono ou le cœur de Noé » (Réalisation du Centre Jean Giono de Manosque.) a connu un beau succès avec près de 250 visiteurs.

Diverses animations ont été proposées pour les enfants : concours de dessins d'arbres (toujours visibles à la bibliothèque), atelier d'écriture avec Hélène Delbart, atelier conte créatif à partir de la nouvelle « L'homme qui plantait des arbres ».

Le point d'orgue de la manifestation a été la rencontre avec Sylvie Giono, fille cadette de l'auteur le samedi 24 mars. Elle a évoqué le souvenir de son père avec beaucoup d'émotion et d'humour, devant un public nombreux et a dédié son dernier livre sur leur vie dans la maison familiale du Paradis.

Le soir, un Loto-poésie (jeu de loto d'après des textes de l'auteur) a permis aux joueurs amoureux de Giono de gagner certains de ses livres. La quinzaine célébrant l'écrivain s'est achevée samedi 31 mars et dimanche 1er avril sur un aperçu de l'œuvre cinématographique de Jean Giono et une belle rando-lecture.

Bien sûr, une sélection-découverte des œuvres de Jean Giono et de biographies, pour adultes et enfants, a été présentée pendant la manifestation à la bibliothèque municipale où vous pouvez encore les emprunter.

Les bibliothécaires remercient vivement toutes les personnes bénévoles qui ont pu œuvrer au succès de cette animation.

©« Les amis de Jean Giono »

Angélique BELLON et Muriel BIEOU



Sylvie Giono lisant des extraits de l'œuvre de son père

NOUVELLES DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Trois décisions importantes ont été prises par les élus siégeant au conseil communautaire de la CoVe :

Le 13 février, le conseil communautaire a rejeté par 25 voix contre 20 et 2 absents, le projet de création d'un centre nautique à Caromb. Ce projet est donc abandonné. Il lui était reproché son coût élevé et son lieu d'implantation.

Le 26 mars, le conseil communautaire a élu Luc Reynard, maire de Bédoin, 13^{ème} vice Président de la CoVe. Il sera chargé de la commission des charges transférées. Bédoin était dans la CoVe la seule commune de plus de 1 000 habitants dont le maire n'était pas vice-président. Sa place légitime est ainsi reconnue à notre commune.

Le même jour, le budget de la CoVe n'a pas pu être voté, le projet ayant obtenu 23 voix pour, 23 voix contre et une abstention. Un nouveau projet de budget devra être élaboré et voté en conseil communautaire avant le 15 avril.

Pierre COLIN, Conseiller Communautaire

COMMUNIQUÉ

Fiscalité et taxe d'habitation

Le Centre des Impôts nous demande de vous communiquer les informations suivantes :

Logements vacants

Les propriétaires de locaux vacants et vides de tout meuble au 1er janvier de l'année d'imposition doivent faire établir une attestation de vacance par la police municipale de la commune au début de l'année et la transmettre au service des impôts des particuliers (219 avenue du Comtat Venaissin à Carpentras).

Changement de locataires

Les propriétaires qui louent un logement doivent signaler au même service tout changement intervenu dans la location (date de départ, nouvelle adresse du locataire sortant, si possible, et éventuellement nom et date d'entrée dans les lieux du nouveau locataire).

En effet, en application de l'article 1686 du Code Général des Impôts, le propriétaire est tenu, sous sa responsabilité personnelle et dans le délai d'un mois, d'aver-

tir le comptable du Trésor du déménagement de son locataire.

Si le propriétaire n'effectue pas cette déclaration dans les temps, il devra acquitter la taxe d'habitation dont le locataire était redevable.

Changements de dénomination de voies

La commune de Bédoin procède actuellement à de nouvelles dénominations de voies qui devront être prises en compte pour l'adressage de courriers (en cas de doute interroger le service accueil de la mairie).

Si ces adresses sont différentes de celles couramment utilisées antérieurement, elles devront être mentionnées sur les déclarations de revenus 2011 à souscrire au mois de mai 2012, dans le cadre « adresse au 1er janvier 2012 », sur la première page. Il conviendra de signaler s'il s'agit du même logement (mention à porter entre parenthèses) et non d'un changement de logement.

La Maison des Jeunes et de la Culture

Une course de brouettes à Bédoin

Le dimanche 15 avril, nous vous invitons à partir de 10 heures à participer à une course de brouettes, sur le terrain route de Carpentras à l'entrée de Bédoin. Plusieurs manches seront proposées : vitesse, avec changement de coéquipier en milieu de parcours, adresse, avec les yeux bandés etc. Un parcours "enfants", plus court mais avec les mêmes difficultés que pour les grands, leur permettra de se mesurer entre eux.

Il sera demandé un minimum de protections, une assurance, pour les jeunes la présence des parents et une participation de 5 € par équipe de deux.

Inscriptions sur place vers 9 heures 30, ou, en semaine, au bureau de la M.J.C. 04 90 65 95 66 ou secretariat@mjcbedoin.org. Remise de prix en fin de journée vers 17 heures.

Déguisez-vous, décorez votre brouette et venez très nombreux passer une agréable journée en notre compagnie. Boissons et grillades à déguster sur place.

du rock pour tous !

Le samedi 12 mai, sur le parvis du Centre Culturel, grande soirée pour faire connaître de jeunes groupes de "rock, d'ailleurs" ; occasion unique pour vous de découvrir ceux qui seront peut-être demain les vedettes des Zénith de la région !

De nombreux groupes sont inscrits, mais il reste de la place pour d'autres rockers qui souhaiteraient se faire connaître.

Buvette et restauration sur place à partir de 19 heures.

Venez nombreux les encourager et danser avec nous.

Contactez-nous au plus vite : 04 90 65 95 66 ou secretariat@mjcbedoin.org.

Cinéval

Des nouveautés le vendredi 6 avril : Attention horaires d'été !

- 18 h 15 : « ZAFARA » Film d'animation (durée 2 h) - « Sous un babab, un Viel homme raconte aux enfants une histoire... »



- 21 h : « la dame de fer » (durée 1h44) - « le portrait de Margaret Thatcher, la première ministre de la grande Bretagne, de 1979 à 1999.

Stage informatique «Clic et Souris»

Des opportunités pour apprendre et se perfectionner

- Mardi 3 avril : à 10 h, « Skype » communiquer au bout du monde
- Mardi 10 avril : à 10 h, « Facebook » créer son profil
- Mardi 17 avril : à 10 h, « tester et exercices »

Stages à l'Espace Jeunes Municipal (près du stade).

Cours collectifs de 1 h 30, participation de 5 €.

Renseignements : 06 80 74 12 97

A noter sur vos agendas

Comme chaque année la fin de saison de la MJC sera l'occasion de fêtes qui vous permettront de découvrir le travail des élèves de nos cours.

Cette année notez les dates :

- une pièce de théâtre jouée par les élèves de Thibault le mardi 26 juin à 18h
- les démonstrations des élèves de GRS de Chantal le vendredi 29 juin à 21h
- les prestations de danse des élèves de Claude le samedi 30 juin à 21h30
- la démonstration de Hip-Hop, des élèves de Samuel le samedi 30 juin à 20h
- l'exposition du mardi 19 au jeudi 28 juin dans le centre culturel, pour les élèves de peinture, de poterie, et de travaux manuels.

Le Taekwondo

Vendredi 17 Février, une démonstration de taekwondo était proposée au centre culturel par les élèves de Lahfid

Massali qui a rappelé l'origine de ce sport, expliqué les différents exercices et terminé par une démonstration individuelle.

Une vingtaine d'enfants suit ses cours le vendredi à la salle l'Escandihado de 17h15 à 20h selon leur âge.

Un stage suivi avec enthousiasme : c'est celui de :

Remise en forme proposé par Magali Eléouet, le samedi 3 mars dans la salle de danse du Centre Culturel. Il s'agissait de donner envie de se remuer, de faire prendre conscience du travail à faire pour se sentir mieux dans son corps, plus libre, plus dynamique. L'accent a été mis d'abord sur la musculation ; puis la quinzaine de participantes a dansé allègrement aux accents entraînants d'une musique Zumba. Une petite séance d'étirements a terminé le cours dans la bonne humeur.

Un bénévolat très apprécié :

L'Aide aux devoirs

Près de deux trimestres de l'année scolaire sont déjà écoulés et la M.J.C. remercie les personnes qui s'investissent pour aider les élèves : seize inscrits, principalement de l'école primaire, et quelques jeunes collégiens. Pour relayer un peu les bénévoles, de façon régulière ou ponctuelle, l'équipe souhaite que de nouvelles bonnes volontés se manifestent. Il s'agit de donner son attention bienveillante et un peu de son temps, un soir ou deux par semaine, de 17 à 18 heures, dans les locaux de l'école, pour aider un enfant, (un seul par adulte), à faire ses devoirs, comme le ferait une personne de sa famille. Renseignements au 04 90 46 57 07 (Tuula Blancher) ou au Secrétariat de la M.J.C.

Gymnastique Rythmique et Sportive

Le 18 mars 2012 se sont déroulées à Bellegarde dans le Gard, les épreuves départementales pour accéder aux concours régionaux et nationaux.

La MJC de Bédoin présentait 25 gymnastes très motivées en vue d'obtenir « LA » sélection.

C'est ainsi que sur 12 équipes, 2 duos se sont classés 5ème et 6ème, 3 équipes se sont classées 2ème et 7 autres sont montées sur la plus haute marche du podium ! 3 groupes sur 12 sont sélectionnés pour le concours régional à Pignan.



Merci à tous les parents qui n'ont pas manqué d'encourager toutes les sportives !

Stage de Yoga

Le samedi 10 mars avait lieu au Centre Culturel un stage de Yoga organisé par la M.J.C., sur le thème des méridiens. Pour faire simple les méridiens sont des voies de circulation de l'énergie existant dans chaque individu. D'après la médecine chinoise les problèmes physiques résultent d'un blocage de cette énergie. En rétablissant la circulation de l'énergie on soigne les maux.

Pendant trois heures, onze personnes (10 femmes, un homme) venant de Bédoin mais aussi de Carpentras et même Châteauneuf-de-Gadagne, ont pu profiter des bienfaits de l'enseignement de Lila acquis au cours de sa longue pratique auprès des maîtres de yoga en Inde.

La Boule du Ventoux

Mois d'avril : 15 heures

- Les samedis : 7 - 14 - 21 - 28 - Pétanque montée 2 x 2
- Les dimanches : 8 - 15 - 22 - 29 - Pétanque mêlée 2 x 2 ou 3 x 3

Mois de mai : 15 heures

- Samedi 5 : Challenge Groupama - Pétanque mêlée 3 joueurs
- Les samedis : 12 - 19 - 26 - Pétanque montée 2 x 2
- Les dimanches : 6 - 13 - 20 - 27 - Pétanque mêlée 2 x 2 ou 3 x 3

Mois de juin

- Les vendredis : 1er - 15 - 22 - 29 - à 21 h - Pétanque montée 2 x 2
- Le samedi 9 : 15 h - Pétanque montée Challenge Boule du Ventoux
- Les dimanches : 3 - 10 - 17 - 24 à 15 h - Pétanque mêlée

Le don du sang

Notez les dates des prochaines collectes :

- Le 24 avril
- Le 26 juin
- le 28 août
- 20 novembre

À la salle de l'Oustau d'Anaïs de 15h30 à 19h30

Etat Civil

BIENVENUES :

Camille JAUnée le 30.01.2012
Charlyne TOURNIAIRE-BLANC.....née le 05.01.2012
Paul BUFFARDné le 08.01.2012
Grégoire DEBONOné le 08.02.2012
Kayna MALLETnée le 18.02.2012
Gaël VIALIS.....né le 21.03.2012

CONDOLÉANCES :

Jean INTEGLIA (83 ans)le 17.12.2011
Sarkis OLOHADJIAN (79 ans)le 27.12.2011
François SCHELSTRAETE (90 ans)le 29.12.2011
Rémi APPOLLONI (82 ans)le 05.01.2012
Robert SCHOLL (94 ans)le 10.01.2012
Angelo STACCHETTI (83 ans)le 18.01.2012
Irma ROSSETTI veuve CURTI (96 ans)le 23.01.2012
Raymond CHAPPERON (82 ans)le 22.02.2012
Marcelle BIANCHI veuve DOUX (93 ans)le 26.02.2012
José-Maria CABALLERO Y MARIN (66 ans)le 02.03.2012
Kasimira WIERZBA veuve PETTE (88 ans)le 05.03.2012
Renée FETIS veuve BLANC (80 ans)le 09.03.2012
Charles BEGNIS (93 ans)le 10.03.2012
Roméo SORBIER (82 ans)le 21.03.2012
Élise AUBEPART (84 ans)le 28.03.2012

Calendrier des gardes des médecins

MAZAN/BEDOIN/MALEMORT/METHAMIS

BLAUVAC/MORMOIRON/

VILLES SUR AUZON/FLASSAN/CRILLON

Du samedi 8h00 au dimanche 20h00

7-8-9 avrilDr Irina TURTURICA04.90.29.67.78
14-15 avrilDr Pascal GAUDET04.90.65.64.96
21-22 avrilDr Daniel TURTURICA04.90.69.70.17
28-29 avrilDr Michel BARNICAUD04.90.12.81.09
30 avril.....Dr Philippe BRENGUIER04.90.69.88.67
1er mai.....Dr Philippe BRENGUIER04.90.69.88.67
5-6 mai.....Dr Dominique LUNADIER.....04.90.61.80.27
7-8 mai.....Dr Raymond COSTE04.90.69.77.68
12-13 mai.....Dr Michel NADRA04.90.61.88.96
17-18 mai.....Dr Marie-Christine CAUT04.90.69.63.15
19-20 mai.....Dr Pascal GAUDET04.90.65.64.96
26-27-28 maiDr Irina TURTURICA04.90.29.67.78
2-3 juinDr Marc DIETERLEN.....04.90.65.92.12
9-10 juinDr Daniel TURTURICA04.90.69.70.17
16-17 juinDr Dominique LUNADIER.....04.90.61.80.27
23-24 juinDr Philippe BRENGUIER04.90.69.88.67
30 juin-1er juillet.....Dr Michel NADRA04.90.61.88.96

SAMU 15 – POMPIERS 18 – GENDARMERIE 17
ou numéro européen 112

Dimanches et jours fériés :

- URGENCE DENTAIRE - Téléphone : 04.90.31.43.43
- PHARMACIE DE GARDE - Téléphone : 3237

Bienvenue à

Coline et Amine, nouveaux gérants de l'**Hôtel-Restaurant-Café « Le Guinrand »** à **Sainte Colombe**,
ils vous y accueilleront dès le mois d'avril
Contact : 06 22 96 35 92 - Courriel : contact@leguinrand.com

Manifestations prévues à Bédoin d'ici mi-juillet

CONFÉRENCES AU CENTRE CULTUREL

- Le samedi 14 avril à 14 h - Conférence sur l'art roman provençal par une conférencière de la CoVe suivie à 16 h d'une visite de la Chapelle de la Madelène.
- Le samedi 19 Mai à 17 h - Conférence de Madame Sabine Cotté, conservateur en Chef du Patrimoine : Un chef d'œuvre dans l'église des Baux : La Résurrection de Simon de Châlons
La modeste église des Baux recèle un chef d'œuvre inconnu. C'est un tableau signé d'un des peintres les plus réputés d'Avignon au XVIème siècle : Simon de Châlons. Le tableau de l'église des Baux – un des meilleurs de sa production, signé et daté de 1552 – est typique de son art, il révèle l'influence de Raphaël, mais doit beaucoup à celui d'artistes nordiques comme Dürer. Au cours de sa conférence, illustrée de nombreuses projections, Sabine Cotté étudiera le tableau des Baux et situera l'artiste et son œuvre dans leur temps.

LES MANIFESTATIONS CULTURELLES ET MUSICALES

- Le 12 mai - Soirée dansante Rock sur le parvis du Centre Culturel.
- Le 2 juin - Fête de fin d'année d' «En forme à Bédoin ».

- Le 14 juin au Centre Culturel Théâtre par l'Ecole primaire.
- Le 17 juin la fête traditionnelle de la Récampado.
- Le 23 juin Feux de la St Jean au sommet du Ventoux à partir de 22 h.
- Les spectacles de fin d'année de la M.J.C « Hip-Hop » le 23 juin, G.R.S. le 29 juin, danse le 30 juin.
- Samedi 30 juin et dimanche 1er juillet à la Chapelle du Moustier – Sœur Angélica – Opéra en un acte de Puccini par « Opéra Atelier 84 » de Véronica Grange.

LES FOIRES ARTISANALES

- Le vendredi 18 mai de 9 h à 19 h - Place de la Vigneronne
- Le jeudi 12 juillet de 17 h à 23 h - Place de la République
Ainsi que
- Le Pandathlon les 27 et 28 mai
- Le dimanche 10 juin - la fête de la Transhumance
- Les 30 juin et 1er juillet : le défilé de voiture ancienne de l'Ecurie des 7 Virages.

Pour les manifestations sportives, pédestres ou cyclistes, se renseigner en mairie.